

**MONTRÉAL**

Place Victoria, 43<sup>e</sup> étage  
800, Square Victoria, C.P. 303  
Montréal H4Z 1H1  
Téléphone 514 866-6743  
Télécopieur 514 866-8854

**JOLIETTE**

1075, boul. Firestone  
Bureau 3100, Joliette J6E 6X6  
Ligne Mtl 514 990-4485  
Téléphone 450 759-8800  
Télécopieur 450 759-8878

**LAVAL**

3055, boul. Saint-Martin Ouest  
Bureau 610, Laval H7T 0J3  
Ligne Mtl 514 990-8884  
Téléphone 450 686-8683  
Télécopieur 450 686-8693

**LONGUEUIL**

1372, avenue Victoria  
Longueuil J4V 1L9  
Téléphone 450 672-4681  
Télécopieur 450 465-3700

**SAINT-JEAN-SUR-RICHELIEU**

202, rue Richelieu, bureau 205  
Saint-Jean-sur-Richelieu J3B 6X8  
Téléphone 450 358-5737  
Télécopieur 450 358-5748

**SAINT-JÉRÔME**

490, rue Laviolette  
Saint-Jérôme J7Y 2T9  
Téléphone 450 431-0705  
Télécopieur 450 431-1247

**SHERBROOKE**

20, rue Bryant  
Sherbrooke (Québec) J1J 3E4  
Téléphone 819 481-0324  
Télécopieur 819 481-0337

DUNTON RAINVILLE S.E.N.C.R.L.

Membre de  
**SCGLEGAL**  
Un réseau mondial  
de cabinets d'avocats  
de premier plan

duntonrainville.com

Laval, le 13 août 2021

**Par courriel et par dépôt électronique**

Me Véronique Dubois, secrétaire

**RÉGIE DE L'ÉNERGIE DU QUÉBEC**

800, Place Victoria, 2<sup>e</sup> étage

Montréal (Québec) H4Z 1A2

**Objet : R-4110-2019 – Demande d'approbation du plan  
d'approvisionnement 2020-2029**

**Demande de remboursement des frais de l'AQCIE-CIFQ**

**N.D. : 100422**

Chère consoeur,

Veillez trouver ci-joint la demande de remboursement des frais de l'AQCIE-CIFQ relativement au dossier mentionné en rubrique.

Plusieurs raisons expliquent l'écart entre la présente demande de remboursement de frais qui s'ajoute à la demande de remboursement de frais intérimaires du 8 septembre 2020 (C-AQCIE-CIFQ-0014), et le budget de participation soumis au soutien de la demande d'intervention du 4 décembre 2019.

Tout d'abord, le budget de participation a été établi à la lumière de la preuve du Distributeur au dossier au moment de la demande d'intervention. Or, cette preuve a pris une ampleur considérable par la suite nécessitant un travail d'analyse beaucoup plus élevé que prévu :

- 13 décembre 2019 : B-0017 : Complément de preuve sur Hilo;
- 30 janvier 2020 : B-0021 : Complément de preuve Coûts évités pour les heures de plus grandes charges;
- 5 mars 2020 : B-0032 : Complément de preuve : Mise à jour des coûts évités;
- 5 mars 2020 : B-0033 : Complément de preuve : PTÉ de GDP en réseau intégré;
- 30 octobre 2020 : B-0102 : État d'avancement 2020;
- 16 novembre 2020 : B-0106 : État d'avancement 2020 révisé;

- 25 février 2021 : B-0114 Complément de preuve sur l'État d'avancement 2020

Cette preuve additionnelle importante a eu un impact sur l'ampleur des questions posées dans le cadre des DDR (3 rondes de DDR en ce qui concerne l'AQCIE-CIFQ), l'analyse des réponses, de même que dans le nombre et la complexité des sujets abordés par le mémoire de l'AQCIE-CIFQ. Cela s'est également répercuté dans le temps nécessaire dans la préparation du contre-interrogatoire, de la preuve à l'audience et de la plaidoirie. Soulignons tout spécialement le contrat d'approvisionnement signé par le Distributeur avec Hilo qui a soulevé des enjeux juridiques et de rentabilité d'un type totalement nouveau.

Notons également que l'État d'avancement 2020 du Plan d'approvisionnement 2020-2029 du 30 octobre 2020 (B-0102), suivi de sa révision du 16 novembre 2020 (B-0106) et du 25 février 2021 (B-0114) ont nécessité une analyse additionnelle et une révision du mémoire de l'AQCIE-CIFQ déjà déposé.

Par ailleurs, le traitement de certaines informations reliées à Hilo de manière confidentielle, en attendant une décision de la Régie sur ce point, a alourdi la présentation de la preuve (préparation de deux versions du mémoire, du mémoire révisé et de la présentation à l'audience) et nécessité des représentations additionnelles sur cette question.

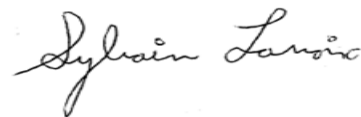
Dans son budget de participation, l'AQCIE-CIFQ avait anticipé 5 jours d'audition alors que celle-ci a plutôt duré 10 jours. Notons également que le délai important qui s'est écoulé entre la production de la preuve écrite (juillet 2020) et l'audition (juillet 2021) a nécessairement impliqué du temps supplémentaire de préparation afin de se replonger dans le dossier.

Considérant que le travail visé par la présente demande de paiement des frais a été entièrement effectué bien après février 2020, nous soumettons respectueusement qu'en toute équité, les nouveaux taux horaires fixés par la Régie devraient s'appliquer.

Quant à sa demande de paiement des frais intérimaires (C-AQCIE-CIFQ-0014) soumise pour la période du 13 novembre 2019 au 28 août 2020, **nous demandons à la Régie d'accorder à l'AQCIE-CIFQ la balance des frais réclamés dans cette dite demande.**

Nous vous soumettons respectueusement que la contribution de l'AQCIE-CIFQ au débat a été utile à la Régie et que la présente demande de remboursement de frais est justifiée et raisonnable.

Veillez agréer, chère consoeur, l'expression de nos salutations distinguées.



Me Sylvain Lanoix

✉ [Slanoix@duntonrainville.com](mailto:Slanoix@duntonrainville.com)

p.j.  
c.c. Jocelyn B. Allard, AQCIE  
Pierre Vézina, CIFQ  
Pierre Paquin, analyste  
Me Simon Turmel, HQD